



Envoyé en préfecture le 17/03/2022

Reçu en préfecture le 17/03/2022

Affiché le 17/03/2022 *SLOW*

ID : 011-211101951-20220315-072022-DE

COMMUNE DE LAURABUC – DEPARTEMENT DE L'AUDE

2022/274

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 07/2022

Date convocation : 10.03.2022
Nombre de conseillers : 11
En exercice : 10

Présents : 6
Votants : 7

L'an deux mille vingt-deux, le quinze à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Laurabuc, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents : Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Sylvie THUBIÈRES, conseillères municipales.

Messieurs : Omar AÏT MOUH - Olivier JURADO - Bernard VIE, conseillers municipaux.

Procuration : Michel COURTESSOLE à Omar AÏT MOUH.

Absents : Marie-France LOISEL- Aude SALVAT-LÔ - Jean-Pierre PLANCADE

Secrétaire de séance : Sylvie THUBIÈRES.

Objet : Mise en sécurité – Modification du dossier de demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°37/2021, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de demande subvention pour les travaux de la mise en sécurité de la rue du Rivalet, en prévision de l'aménagement du quartier « Le Graba », afin d'améliorer la qualité d'usages de l'espace-public. Monsieur le maire propose de reporter ces travaux en 2023. Monsieur le Maire précise que le carrefour, entre la rue du Rivalet et la rue de la Poste, a une visibilité quasi nulle et que suite à la construction de quatre nouvelles maisons individuelles, la circulation sera plus importante. Il convient donc de prioriser les travaux urgents de mise en sécurité afin de sécuriser les déplacements des véhicules quartier « La Périole » sis rue du Rivalet. La commune ayant acquis la parcelle cadastrée ZU 232 dans le but de sécuriser le carrefour, entre la rue du Rivalet et la rue de la Poste, en la création d'un espace de retournement. Il fait part de l'estimation dont le montant des travaux s'élève à la somme 16 894,35 € HT soit 20 273,22 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DÉCIDE** le report en 2023 du dossier de demande de subvention concernant la mise en sécurité rue du Rivalet déposé en octobre 2021.
- **DÉCIDE** de demander une subvention dans le cadre des amendes de police pour la mise en sécurité en la création d'un espace de retournement au carrefour de la rue du Rivalet et de la rue de la Poste.
- **ÉTABLIT** le plan de financement comme suit : Montant total de l'opération 16 894,35 € HT
Subvention Département (30%) 5 068,31 € HT, Autofinancement commune 11 826.04 € HT.
- **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents aux demandes de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, au registre sont les signatures.

Le Maire,
Cédric LEMOINE.

